

CONCLUSION – LE CHEMIN À SUIVRE

En 2017, Fost Plus a identifié la propreté publique (littering) comme le troisième des cinq points d'attention pour une économie circulaire de l'emballage en Belgique, en se concentrant sur le changement de comportement des citoyens belges, mais jusqu'à présent, il y a eu peu d'impact.

On peut penser que les déchets sauvages sont un problème local et qu'ils relèvent de la responsabilité des consommateurs. Ce sont eux qui ne se débarrassent pas correctement de leurs déchets, ce qui a conduit Fost Plus à adopter une approche citoyenne du nettoyage en finançant **Mooimakers, Be WaPP et Le Click**. Les citoyens sont un stakeholder important, mais seulement une partie de la solution. Cette façon de penser nous a conduits là où nous sommes aujourd'hui, et **il ne sert à rien de continuer à faire la même chose**. De nouvelles approches sont nécessaires pour avoir un impact plus important et plus rapide. La **crise environnementale exige que tous les acteurs fassent un grand pas en avant** – gouvernements, producteurs (et PRO), consommateurs – ce qui est l'intention de la SUPD et du nouvel accord interregional.

L'objectif de la SUPD et de la REP pour les déchets sauvages est de remettre en cause le statu quo ; réduire les déchets sauvages dans l'environnement et leur impact sur celui-ci. Il est clair que la quantité de déchets d'emballages produits n'est pas viable, et qu'il faut donc innover pour s'attaquer à la cause première afin de les réduire – **empêcher la production d'emballages reste le meilleur moyen d'éviter qu'ils ne se transforment en déchets sauvages**. La stratégie clean.brussels pousse d'ailleurs les entreprises à prendre leurs responsabilités en tant qu'acteurs de la propreté, en déclarant que "la prévention des déchets doit devenir un principe clé pour les acteurs économiques : ils doivent préserver les ressources en transformant le modèle linéaire en un modèle circulaire".

Si, sur la base de leur expérience en matière de recyclage, les producteurs et Fost Plus pensent qu'ils peuvent agir plus efficacement que ne le font actuellement les Villes et Communes, au lieu de se contenter de financer le statu quo, une proposition **concrète** à cet effet est bienvenue. Le problème des déchets sauvages nécessite des solutions efficaces, comme la consigne présente en Europe qui a fait ses preuves. La consigne numérique proposée par Fost Plus n'est pas la solution. Ce rapport montre qu'elle s'appuie sur la campagne du Click, qui ne fonctionne pas pour réduire les déchets sauvages et ne s'adresse pas à la bonne partie de la population. Une étude de la proposition de Fost

Plus par Eunomia a conclu qu'une consigne classique aurait beaucoup plus d'impact.

En conclusion, en ce qui concerne la prévention des déchets sauvages, nous souhaitons que :

- Les **autorités travaillent ensemble** pour mesurer clairement les déchets sauvages, pour créer une mesure informant la REP et ainsi mettre en place une politique plus efficace de lutte contre les déchets sauvages.
- La collecte de données doit être effectuée de **manière standardisée**, afin de distinguer les différents types de déchets, emballés ou non, dans les trois régions. Cela pour que les indicateurs de propreté puissent être rapportés de manière transparente sur une base annuelle et suivis dans le temps. La Flandre est la plus avancée dans la collecte des données et les standardise dans toutes les municipalités.
- La Belgique doit disposer d'une **stratégie harmonisée en matière de déchets sauvages**, avec une **répartition claire des rôles entre autorités et PROs**. La situation dans laquelle nous nous trouvons avec Mooimakers et Be WaPP est un mélange malsain dans lequel les producteurs exercent un contrôle trop important sur la politique de lutte contre les déchets sauvages contre un financement.
- Les autorités recueillent des **données indépendantes** pour suivre les performances par rapport aux objectifs de la stratégie de lutte contre les déchets sauvages.
- La politique en matière de déchets sauvages doit cesser de se concentrer uniquement sur l'action citoyenne via Mooimakers, Be WaPP et Le Click. **Fost Plus devrait plutôt investir dans la collaboration avec ses membres pour modifier les produits, les emballages ou les systèmes afin de réduire la probabilité que les déchets soient abandonnés**. Il est prouvé que les systèmes de réemploi, ainsi que la consigne classique, permettent d'éviter les déchets sauvages et de réduire la quantité de déchets, c'est pourquoi ils devraient être inclus l'agrément.

Concerne le système de récompense, le Click, et autres initiatives futures, nous suggérons :

- si la campagne du Click est poursuivie, elle doit être modifiée pour garantir que **tout le monde puisse réellement participer**, et pas seulement les personnes ayant leur 'store' d'applications

en Belgique et au Luxembourg. Les systèmes d'incitation conçus doivent être inclusifs et tenir compte des personnes qui n'adoptent pas actuellement le comportement souhaité. Ce n'est pas le cas du Click.

- Fost Plus doit **investir davantage dans la collecte de données** pour démontrer l'impact du Click et d'autres initiatives potentielles. Le nombre d'utilisateurs et de clics actuel est un bon début, mais des informations supplémentaires sont nécessaires pour démontrer l'impact de l'application sur la quantité de déchets sauvages et autres flux de déchets connexes.

En ce qui concerne le nouvel AC pour la REP et les déchets sauvages, nous soutenons qu'un "simple" prélèvement devrait suffire à inciter les producteurs à prendre des mesures concrètes. Depuis 2023, les producteurs doivent payer le coût actuel de la collecte des déchets en Belgique. À l'avenir :

- **la manière dont les taxes sont partagées entre producteurs doit être publiée**, et un plus grand nombre de parties doit être impliqué dans le processus de détermination de ces taxes ;
- **les taxes que les producteurs doivent payer pour couvrir le coût de la collecte des déchets sauvages doivent être éco-modulées**. Dans notre rapport sur le recyclage, nous montrons que le point vert est actuellement modulé sans tenir compte des exigences de durabilité, de réparabilité, de réemploi et de recyclabilité ; cette même erreur ne doit pas être commise pour les taxes sur les déchets sauvages ;
- **le prélèvement ou les taxes payées par les producteurs doivent diminuer à mesure que les déchets sauvages diminuent**, mais aussi qu'elles restent les mêmes ou augmentent s'ils ne diminuent pas. Sinon, il n'y a aucune incitation à modifier les emballages mis sur le marché ;
- **les évaluations de la taxe par la CIE tous les cinq ans doivent être rendues publiques**, afin que toutes les parties prenantes puissent comprendre comment les coûts totaux sont calculés. Il se peut qu'une fréquence quinquennale ne soit pas suffisante pour inciter au changement à la vitesse nécessaire pour ralentir la crise climatique ;
- **il faut que les redevances payées aux Villes et Communes couvrent entièrement leurs coûts réels**, et que des investissements supplémentaires soient réalisés pour améliorer la situation, sinon rien ne changera.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une

consigne pour s'attaquer aux boissons dans les déchets sauvages :

- Fost Plus doit travailler avec les régions et autres parties prenantes vers une consigne classique. C'est une solution efficace pour réduire les déchets sauvages et augmenter les taux de recyclage, sans aucune des limitations de la consigne numérique.
- Enfin, nous nous **opposons fermement à la réduction de la taxe déchets sauvages avec la seule mise en œuvre d'une consigne**. La réduction doit être liée aux résultats, non à la simple mise en place. Si un système mal mis en œuvre n'améliore pas le taux de retour des emballages et ne réduit pas les déchets sauvages, il ne devrait pas y avoir de réduction de la taxe.

Dans ce rapport, nous avons abordé les déchets sauvages sur la base des activités actuelles de Fost Plus. On peut conclure qu'il n'y a pas de prise de responsabilité pour les déchets sauvages autres que les emballages de boissons. Par exemple, l'AC devait à l'origine inclure d'autres types d'emballages, mais son champ d'application a été réduit pour s'aligner uniquement sur la législation européenne (plus les canettes en métal). Si Fost Plus veut continuer à montrer la voie aux OPR en Europe, **elle doit aller au-delà des exigences minimales**. Par exemple, pourquoi ne pas inclure dans la prochaine accréditation de Fost Plus des objectifs de collecte séparée et de circularité pour les catégories d'emballages autres que les bouteilles de boisson en plastique (comme l'exige l'article 9 de la SUPD). Cela témoignerait d'un véritable engagement à réduire leur présence dans les déchets. Nous savons tous que les déchets ne sont pas uniquement constitués d'emballages de boissons, et nous ne pensons donc pas que le DRS résoudra le problème des déchets. La Belgique a besoin d'une approche plus large pour s'attaquer au problème des déchets sauvages.

Nous pensons que l'approche des déchets sauvages devrait suivre la "**hiérarchie de l'économie circulaire**", visualisée dans le diagramme des 9R, comme pour tous les déchets. Les stratégies supérieures du cadre des 9R nous orientent vers une économie plus circulaire grâce à la prévention et à la réutilisation des déchets, qui font l'objet du rapport 1. **À cette fin, la véritable solution que la REP apporte aux déchets sauvages consiste à encourager les producteurs à concevoir des emballages - et des systèmes d'emballage - moins susceptibles de se retrouver dans l'environnement, plus faciles à nettoyer s'ils sont jetés, et ayant un impact moindre sur l'environnement s'ils y restent**